

République française

Département de la Lozère

COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 30/05/2023

15

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Madame Nathalie BONNAL

Présents : 9

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Sébastien RAYNAL, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Alain COMPEYRON

Votants: 11

Pour: 11

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU par Alain COMPEYRON, Patrice BRINGER par Christelle SUDRE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés : Marianne MOULIN, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Sébastien JACQUES

Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien RAYNAL

Objet: Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 06 avril 2023 - 2023_29

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 06 avril 2023

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du jeudi 06 avril 2023,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Sébastien RAYNAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. RAYNAL', is written over the text of the secretary of the meeting.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/06/2023
048-200083335-20230609-2023_29-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/06/2023
et publié ou notifié
le 19/06/2023




Mairie de LE CHAMP-RIBENNES
(Lozère)